

Votants :

Délibération n° B05_05_2022_01 à n° B05_05_2022_02 : 24

Délibération n° B05_05_2022_03 à n° B05_05_2022_10 : 28

Convocation du Bureau communautaire : 28 avril 2022

Affichage du compte-rendu sommaire : 12 mai 2022

Mise en ligne sur le site internet : 12 mai 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 00 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° B05_05_2022_01

Bureau communautaire du 07 avril 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Annexe(s) :

- Procès-verbal du bureau communautaire du 7 avril 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le procès-verbal du bureau du 7 avril 2022.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° B05_05_2022_02

Mise en place d'une base vie sur le site de Beausoleil - Validation de l'Avant-Projet Définitif et de la rémunération définitive du maître d'œuvre (annexe)

Annexe(s) :

- Plan de financement

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'Avant-Projet Définitif présenté au montant de 289 000,00 € HT,
- VALIDER le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 28 900,00 € HT, soit 1 100 € de plus par rapport à l'acte d'engagement,
- AUTORISER le Président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet et à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISER le Président à signer les lots n°1 « Voirie et Réseau Divers » et n°2 « Acquisition Modulaires » du marché public de mise en place d'une base vie sur le site de Beausoleil ainsi que tout document en découlant.

Délibération n° B05_05_2022_03

Vente de biens mobiliers

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la vente des objets décrits ci-dessus au prix affiché.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Délibération n° B05_05_2022_04

Animations sportives - Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon (annexes)

Annexe(s) :

- Annexe 1 Grille tarifaire AquaMelle 2022

- Annexe 2 Grille tarifaire PA 2022

- Annexe 3 Grille tarifaire BDL 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les grilles tarifaires jointes en annexes applicables à compter du 21 mai 2022 et du 4 juillet 2022 pour la piscine Aqua'Melle.

Délibération n° B05_05_2022_05

Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Ateliers de la simplicité	3 600 €	2 160 €
Cinémel	3 600 €	3 600 €
Ciné Chef	2 500 €	1 800 €
Compagnie Mastock	3 600 €	3 600 €

Associations sportives	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Cabri Mellois	3 600 €	3 600 €
Club Sportif Mellois Natation	3 600 €	3 600 €
Football Club Boutonnais	1 300 €	1 500 €
Handball Club Lezay	3 600 €	3 600 €
Handball Club Mothais	3 600 €	3 600 €
Judo Club Mellois	1 400 €	1 400 €
Périgné Tennis de Table	3 600 €	3 600 €
Union sportive Lezay	3 600 €	3 600 €
Val de Boutonne Foot 79	3 600 €	3 600 €

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM) pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire conformément au tableau ci-dessous :

Association sportive	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
OSAPAM – Cap JO 2024	2 000 €	2 000 €

Délibération n° B05_05_2022_06

Association APIEEE - Attribution d'une subvention

Pour : 24	Abstention : 1	Contre : 3	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement (APIEEE) dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Association	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
APIEEE	3 600€	3 600€

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

Délibération n° B05_05_2022_07

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens"

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de l'appel à projet « Approche territoriale des fonds européens », lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la programmation européenne sur la période 2021-2027 et pour lequel la communauté de communes est invitée à proposer sa candidature d'ici le 17 juin prochain
- ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur la stratégie proposée.

FINANCES

Délibération n° B05_05_2022_08

Admissions en créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget principal et les budgets annexes.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Délibération n° B05_05_2022_09

Lezay - Cession du bien immobilier localisé 2 rue du Temple au profit de la Société Lydia Girault (annexe)

Annexe(s) :

- Evaluation Domaines 2 rue du Temple Lezay

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un bien immobilier d'une superficie de 25m² cadastrée AH001 au 2 rue du Temple à Lezay (79 120), à la société LYDIA GIRAULT (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 21 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 840 € HT-HF /m² de terrain, TVA sur marge en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe patrimoine économique 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération n° B05_05_2022_10

Information - Présentation de la filière chanvre

Le Bureau communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE du déploiement de la filière chanvre à l'échelle du Département des Deux-Sèvres avec la communauté de communes Mellois en Poitou positionnée comme coordinateur et animateur du projet et de l'ensemble des actions mises en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda des réunions

- 12 mai 2022 : Conférence des maires – Salle des fêtes à Périgné
- 19 mai 2022 : Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle
- 9 juin 2022 : Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Bureau communautaire
le mai 9, 2022.

Le président,

Fabrice MICHELET



